

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 décembre 2020, à 19 heures, à l'édifice Louis-Lepage, 754 rue Saint-Pierre, Terrebonne, sous la présidence du maire, Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents, via visioconférence, les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable et Me Jean-François Milot, greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 635-12-2020
PROPOSÉE PAR : Serge Gagnon
APPUYÉE PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO : 636-12-2020
PROPOSÉE PAR : Jacques Demers
APPUYÉE PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été lues par une conseillère en communication de la Direction des relations avec les citoyens et répondues par le maire, monsieur Marc-André Plante, ou le conseiller municipal ou le représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

4. ADOPTION DU BUDGET 2021

RÉSOLUTION NO : 637-12-2020

ATTENDU la recommandation CE-2020-1209-REC du comité exécutif du 30 novembre 2020;

ATTENDU le dépôt du budget pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Terrebonne lors de la séance ordinaire du 30 novembre 2020 (résolution 582-11-2020);

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le budget 2021 de la Ville de Terrebonne.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Caroline Desbiens et Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 11 / CONTRE : 5)**

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION 2021 POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ

RÉSOLUTION NO : 638-12-2020

ATTENDU la recommandation CE-2020-1210-REC du comité exécutif du 30 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 30 novembre 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement prévoyant la tarification 2021 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, soit adopté sous le numéro 780.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers, Robert Brisebois et Marc-André Michaud votent pour l'adoption du présent règlement.

Madame la conseillère Caroline Desbiens vote contre l'adoption du présent règlement.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 15 / CONTRE : 1)**

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 DE LA VILLE

RÉSOLUTION NO : 639-12-2020

ATTENDU la recommandation CE-2020-1211-REC du comité exécutif du 30 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 30 novembre 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 781.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS (RAIM) ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

RÉSOLUTION NO : 640-12-2020

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2021 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (« RAIM ») prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 11 282 110 \$ et du Programme des triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 25 088 000 \$, tel qu'adoptés le 23 novembre 2020 par le conseil d'administration de cette régie aux termes de ses résolutions 139-11-2020 et 140-11-2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la RAIM doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU la recommandation CE-2020-1207-REC du comité exécutif du 30 novembre 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2021 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins au montant de 11 282 110 \$ et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 25 088 000 \$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX TERREBONNE /MASCOCHE (RAETM) POUR SON EXERCICE FINANCIER 2021 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

RÉSOLUTION NO : 641-12-2020

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (« RAETM ») prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 4 364 700 \$ et du Programme des triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 15 458 000 \$, tel qu'adoptés le 23 novembre 2020 par le conseil d'administration de cette régie aux termes de ses résolutions 111-11-2020 et 112-11-2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la RAETM doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU la recommandation CE-2020-1208-REC du comité exécutif du 30 novembre 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Richard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche au montant de 4 364 700 \$ et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 15 458 000 \$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu à l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, à Terrebonne, le lundi 14 décembre à 19 heures.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 642-12-2020

PROPOSÉE PAR : Éric Fortin

APPUYÉE PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit et est levée à 19 heures 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier
